

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **BCMM2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Règles professionnelles particulières	9
Evaluation au cours de la formation	

BCMM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en biologie clinique (A.M. du 15 septembre 1979 publié le 26 septembre 1979).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins de cinq ans. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

BCMM2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc annuel

1 2 3 4 5

o Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WBCMM2301	Formation universitaire spécifique en biologie clinique 1re année	Hector Rodriguez-Villalobos (coord.)	(FR) [q1] [35h] [4 Crédits] 🌐	x				
○ WBCMM21021	Séminaire							

o Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WBCMM2302	Formation universitaire spécifique en biologie clinique 2e année	Hector Rodriguez-Villalobos (coord.)	FR [q1] [35h] [4 Crédits]		X			
○ WBCMM21022	Séminaires de biologie clinique, 2e année		FR [q1 ou q2] [20h] [2 Crédits]		X			
○ WBCMM22042	Séminaires de biologie clinique post gradués, 2e année		FR [q2] [8h] [2 Crédits]		X			
○ WBICL2100	Compléments de biochimie médicale	Lidvine Boland Joseph Dewulf Catherine Fillee Damien Gruson (coord.) Vincent Haufroid Diane Maisin Vincent Van Pesch	FR [q1] [50h] [5 Crédits]		X			
○ WBICL2110	Eléments de statistique appliqués à la biologie clinique	Catherine Fillee Annie Robert (coord.)	FR [q1] [15h] [2 Crédits]		X			
○ WBCMM2382	Stages de biologie clinique 2e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [23 Crédits]		X			
○ WBCMM2392	Stages de biologie clinique 2e année, 2e partie		FR [q3] [] [22 Crédits]		X			

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WBCMM21023	Séminaires de biologie clinique, 3e année		FR [q1 ou q2] [20h] [2 Crédits]			X		
○ WBCMM22043	Séminaires de biologie clinique post gradués, 3e année		FR [q2] [8h] [2 Crédits]			X		
○ WBICL2102	Compléments de microbiologie	Ahalieyah Anantharajah Te-Din Huang Hector Rodriguez-Villalobos (coord.) Anaïs Scohy Françoise Van Bambeke Alexia Verroken	FR [q2] [60h] [5 Crédits]			X		
○ WBICL2103	Compléments de virologie	Ahalieyah Anantharajah Pierre Bogaerts Géraldine Dessilly Benoît Kabamba-Mukadi (coord.) Anaïs Scohy Giulia Zorzi	FR [q1] [45h] [4 Crédits]			X		

○ WBCMM2202	Revue de cas en hématologie et journal club	
-------------	---	--

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

BCMM2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et 15001211010 - Conditions complémentaires d'accès (de quelle) fixent x48entaires d'ares, comptpartie de son progr6plication du pr 0 33. Parnt va

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littéra 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littéra 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française de Tm [lôme, grade onisation ixent ;

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoute un représentant des MACCS.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Présentation d'**examens** écrits et/ou oraux pour les cours obligatoires.

Présentation d'un **mémoire** basé sur une publication dans une revue internationale dont le candidat sera premier auteur. Le sujet du mémoire doit être approuvé par la Commission.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de master en biologie clinique.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS
